

**ASSEMBLEE NATIONALE**28 juin 2005

---

ORDONNANCE SUR DES MESURES D'URGENCE POUR L'EMPLOI - (n° 2403)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 54

présenté par  
MM. Gremetz, Bocquet  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE 2**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer la date d'entrée en vigueur des propositions contenues dans ce projet de loi qui seront prises par ordonnances.